COMMUNE DE CONTAMINE SARZIN

Envoyé en préfecture le 31/07/2025
Reçu en préfecture le 31/07/2025
Publié le 31/07/2025
ID : 074-217400860-20250730-D_2025_07_30_12-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois **Commune de Contamine-Sarzin** **(74270)**	**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal** **Séance du mercredi 30 juillet 2025** Par suite d'une convocation en date du 18 juillet 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 30 juillet 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 11 **Délibération n°D_2025_07_30_12**	Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absent ayant donné procuration : M. Laurent Esteulle à M. Christophe Comé Absent excusé : / Absents : M. Jean-Philippe Gecchele, M. Norbert Regard Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : Adhésion à l'association Les Amis de la Gendarmerie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association « Les Amis de la Gendarmerie » est une association nationale reconnue d'intérêt général qui a pour objectif de promouvoir la gendarmerie.
Il explique que leur vocation principale est de faire connaître, faire apprécier et soutenir la gendarmerie nationale au sein de la société civile.
Il poursuit en indiquant que l'adhésion des personnes morales et des collectivités est une priorité pour l'association afin de renforcer le lien essentiel entre la gendarmerie et les élus du territoire.
Il termine en signalant que le montant de l'adhésion est libre avec un minimum de 100€/an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, par 8 voix contre (M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Julien Langloys, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni) et 3 abstentions (M. Christophe Comé, M. Marc Brunier, M. Laurent Esteulle) :

- **DECIDE** de ne pas faire adhérer la commune à l'association « Les Amis de la Gendarmerie ».

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 31 juillet 2025 De sa publication : 31 juillet 2025 Et de sa mise en ligne le : 31 JUIL. 2025	Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine-Sarzin, le 30 juillet 2025 Le Maire Le secrétaire de séance, Georges CANICATTI Pierrette BATON MARECHAL

MAIRIE DE CONTAMINE SARZIN R.F. (Hte-Savoie)